Cahiers de la Méditerranée

81 | 2010
La Grande Guerre en Méditerranée

Une captivité insulaire. Prisonniers de guerre et internés civils en Corse 1914-1918

Sylvain Gregori

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/cdlm/5559
DOI : 10.4000/cdlm.5559
ISSN : 1773-0201

Éditeur
Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée
Date de publication : 15 décembre 2010
Pagination : 165-189
ISBN : 2-914561-53-2
ISSN : 0395-9317

Référence électronique
Sylvain Gregori, « Une captivité insulaire. Prisonniers de guerre et internés civils en Corse 1914-1918 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 08 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/cdlm/5559 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cdlm.5559

© Tous droits réservés

Une captivité insulaire. Prisonniers de guerre et internés civils en Corse 1914-1918

Sylvain Gregori

Éloignée des lignes de front qui se stabilisent à la fin de l'année 1914, donnant ainsi naissance à la guerre des tranchées, la Corse n'en est pas moins directement confrontée au premier conflit mondial. C'est ce que rappelle à la population insulaire l'arrivée, dans ce qui n'est alors qu'un seul département, d'un contingent de prisonniers de guerre (PG) allemands, dès octobre 1914.

Cette présence de l'ennemi dans l'île n'a, pour l'heure, jamais été le sujet d'études scientifiques. Cette lacune n'a rien de spécifique à l'historiographie corse – encore qu'il faille préciser que la période 1914-1918 demeure en grande partie une *terra incognita* sur le plan régional[1] –, mais elle doit plutôt être rattachée à la thématique des « oubliés de la Grande Guerre » telle que la définit Annette Becker[2]. Pourtant, ce sujet recèle de réels intérêts tant pour l'histoire économique et politique de la Corse qu'en ce qui concerne le rapport d'une périphérie avec la nation dans le cadre de l'effort de guerre.

Une improvisation certaine

Des captifs d'origines diverses mais en nombre limité

La mobilisation d'août 1914 a vidé le département de ses hommes valides : vingt-sept classes d'âge sont mobilisées au cours du premier mois du conflit[3]. Sur une population totale de 290 000 individus, ce sont plus de 40 000 Corses qui rejoignent ainsi, dans les semaines suivantes, la ligne de front. Cette absence massive et subite marque non seulement les esprits mais se répercute également sur

1. Citons néanmoins Pierre-Jean Giorgi et Jean-François Mazzoni, « La Grande Guerre 1914-1918 », dans Francis Pomponi (dir.), *Le Mémorial des Corses*, Marseille, éditions du Mémorial des Corses, 1979, p. 11-72, ainsi que Jean-Paul Pellegrinetti, *La Corse, les Corses et la Grande Guerre au miroir de la correspondance des poilus insulaires*, 3 vol., HDR soutenue à l'IEP de Paris le 19 novembre 2008.
2. Annette Becker, *Les oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre, populations occupées, de guerre*, Paris, Noêsis, 1998.
3. Archives départementales de Corse-du-Sud (désormais ADCS), 1M38, Rapport du préfet du 29 août 1914.

une économie locale principalement agricole et presque totalement dépendante des importations[4].

Toutefois, la guerre n'a pas pour autant vidé les prisons civiles de Bastia et d'Ajaccio, et lorsqu'il est décidé que l'île accueillera des prisonniers de guerre allemands, il est donc indispensable de trouver des lieux de détention qui n'aient pas à être construits. Le 26 septembre 1914, le préfet demande aux sous-préfets de lui indiquer les bâtiments dépendants de leur circonscription susceptibles d'abriter le plus rapidement possible des internés germaniques[5]. Ce sont donc des bâtiments désaffectés qui sont choisis : les anciens pénitenciers de Casabianda, Castellucio et Coti-Chiavari pour d'évidentes raisons, mais aussi quelques couvents n'abritant plus de communautés monastiques, comme ceux de Cervione, Corbara, Luri, Oletta ou Morsiglia. La configuration de ces édifices religieux se prête en effet parfaitement à leur nouvelle fonction : les cellules des moines servent de chambrées, la cour centrale permet de procéder aux appels quotidiens et aux rassemblements des prisonniers, enfin le nombre limité d'issues facilite la surveillance des détenus. Une semaine est donnée au préfet après la tournée d'un inspecteur général pour aménager les pénitenciers de Chiavari, Casabianda et Castelluccio[6]. Le 26 septembre 1914 – alors que les prospections sont à peine lancées –, le ministère de l'Intérieur exige que le préfet mette en état les couvents de Cervione et de Corbara, afin qu'ils puissent accueillir les internés civils[7]. Enfin, ultérieurement, des officiers allemands seront internés à Corte au Palais Gaffory mais également dans la citadelle[8]. Les officiers turcs seront quant à eux scindés en deux groupes : l'un détenu dans le Palais des gouverneurs génois, au cœur de la citadelle de Bastia[9], l'autre dans l'ancienne capitale paoline[10].

Une fois réglé le problème des lieux dans lesquels les prisonniers seraient détenus, demeure celui de leur encadrement. Comme évoqué plus haut, la plupart des hommes valides étant sur le front, il ne reste plus dans l'île que quelques vieux mobilisés de l'armée territoriale auxquels s'ajoutent des gendarmes et les gardes des eaux et forêts, ces derniers étant alors eux-mêmes rattachés au ministère de la Guerre. Dans les jours qui suivent la déclaration de guerre, le préfet fait reprendre du service aux anciens gardiens de prison et de pénitencier à la retraite[11]. Toutefois, cette question demeure lancinante tout au long du conflit, des difficultés à renouveler l'encadrement des prisonniers réapparaissant à la suite de la libération

4. En 1911, le rapport du déficit de la valeur totale des transactions de la balance commerciale de l'île s'élevait à 30 %.
5. ADCS, 9R7.
6. ADCS, 9R7, Télégramme du 11 septembre 1914 du ministère de la Guerre au préfet.
7. ADCS, 9R7, Télégramme du 26 septembre 1914.
8. *Le Colombo*, 4 novembre 1914.
9. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch sur leur inspection des camps de prisonniers turcs en France, en Corse et en Égypte*, Genève/Paris, Librairie Georg et Cie et librairie Fischbacher, 1917, p. 20.
10. *Le Petit Bastiais*, 21 février 1918 et *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch*, *op. cit.*, p. 21.
11. ADCS, 1M38.

de certaines classes d'âge mobilisées[12]. Mais finalement, la nature insulaire du département et l'éloignement des nations alliées de l'Allemagne ne suffisent-ils pas à rendre vaine toute éventuelle tentative d'évasion ? « En Corse, les prisonniers de guerre ne peuvent songer à s'évader. Comment pourraient-ils le faire ? Et où iraient-ils, bon Dieu ! » peut-on lire dans un article de *La Jeune Corse* du 19 décembre 1915. Toutefois, au mois de février précédent, l'autorité militaire met en place un système de primes pour tout civil dont l'action ou les renseignements permettraient la capture d'un prisonnier évadé[13].

Le 6 octobre 1914, le bâtiment *Le Golo* amène à Bastia un premier convoi de 77 prisonniers allemands. Ces hommes sont conduits par train à Casabianda[14]. Ils seront suivis, quelques jours plus tard, d'un contingent de 48 officiers débarqué dans ce même port par le navire *Le Pelion*. Il est aussitôt acheminé vers Corte[15]. Le 4 janvier 1915, débarquent à Bastia 235 internés austro-allemands pour Oletta et Cervione, et 306 PG pour Casabianda[16]. Début mars 1915, c'est un convoi de 347 prisonniers allemands qui est acheminé vers la Corse par le navire *Le Tibet*[17]. Au début de l'année 1915, l'île abrite déjà 1267 PG[18]. D'autres arrivées suivront régulièrement tout au long de la guerre. En août 1916, leur effectif s'élève à 1602 détenus[19]. Fin 1916, 150 soldats turcs séjournent également en captivité dans l'île qui sert initialement d'escale de quelques semaines à ces convois de prisonniers venant, par voie maritime, du front d'Orient[20]. Le 12 octobre 1916, ce sont 733 prisonniers bosniaques qui sont installés dans le couvent de Cervione[21]. Il s'agit en fait de soldats ayant combattu aux côtés des Français dans les Balkans, mais dont l'unité a été dissoute pour indiscipline et « troubles graves »[22].

À ces militaires captifs, s'ajoutent rapidement des internés civils. Il s'agit d'abord de quelques rares ressortissants allemands et autrichiens présents en Corse à la déclaration de guerre et que la République considère comme des espions potentiels. Dès le 2 août 1914, la presse locale annonce « qu'aucun ressortissant des puissances ennemies ne pourra quitter l'île »[23]. À Bastia, le 4 août, trois touristes allemands fraîchement débarqués manquent de se faire lyncher par la foule et ne doivent leur salut qu'à l'intervention de la gendarmerie qui procède à leur

12. ADCS, 9R8, Lettre du 22 mars 1915 du général gouverneur de la Corse au préfet.
13. Soit une prime de 25 francs pour un simple soldat évadé et une prime de 50 francs pour un officier, *La Jeune Corse*, 25 février 1915.
14. *Le Petit Bastiais*, 6 octobre 1914.
15. *Le Petit Bastiais*, 27 octobre 1914 et *La Jeune Corse*, 26 septembre 1914.
16. ADCS, 9R7, Télégramme du 4 janvier 1915 du sous-préfet de Bastia au préfet.
17. ADCS, 1M38, Télégramme du 3 mars 1915.
18. ADCS, 9R6, Situation numérique des prisonniers de guerre internés en Corse au 6 janvier 1915.
19. ADCS, 9R3, Télégramme du 17 août 1916 du commandant régional des dépôts de prisonniers de guerre en Corse au préfet.
20. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch…*, *op. cit.*, p. 5.
21. ADCS, 9R3, Lettre du 28 octobre 1916 du préfet au ministère de la Guerre. À la fin de l'année, leur nombre sera de 768, ADCS, 9R3, lettre du 29 décembre 1916 du commandant régional du dépôt des prisonniers de guerre de la Corse au préfet.
22. Service Historique de la Défense, 6N236, Fonds Clemenceau : camp de prisonniers de guerre de Cervione (Corse), 1916-1920.
23. *Le Petit Bastiais*, 2 août 1914.

internement[24]. Le 17 octobre, *Le Pélion* débarque à Bastia 400 civils alsaciens qui sont conduits à Corbara[25]. En janvier 1915, les couvents de Corbara, Cervione et Oletta accueillent respectivement, 752, 456 et 120 internés[26]. Quelques mois plus tard, des civils d'origine allemande ou austro-hongroise interpellés dans d'autres départements les rejoindront. Enfin, début juillet 1917, une trentaine d'exilés politiques grecs fidèles au roi Constantin Ier sont débarqués à Ajaccio et assignés à résidence[27].

« Une main-d'œuvre inespérée », l'ennemi au service de l'économie corse

L'emploi des prisonniers de guerre de la Triplice est censé servir à l'économie de l'île. Le 17 octobre 1914, des élus du Sartenais télégraphient au préfet que la « mobilisation générale en Corse a eu pour effet [d'] enlever dès [les] premiers jours presque tous les travailleurs agricoles et que [les] terres ont été et se trouvent complètement abandonnées »[28]. C'est en fait une nécessité comme le remarque la presse locale alors que le conflit commence à s'enliser :

> La Corse recevra sa bonne part de prisonniers.
>
> Un point d'interrogation se pose.
>
> Que ferons-nous de tous ces « boches » ?…
>
> Devrons-nous supporter simplement le poids de leur existence ?
>
> Notre île est des plus éprouvées ; nos enfants sont partis aux frontières, laissant derrière eux, leurs familles, leurs champs abandonnés.
>
> Devoir sacré !… Oui mais que vont devenir nos pauvres populations quand la terre ne donnera plus sa récolte annuelle ? Car la guerre pourrait durer…
>
> Le prix des légumes hausse d'une façon inquiétante et, dans quelques mois, on ne sait pas ce qu'on nous demandera pour un kilo de pommes de terre. […]
>
> Les ouvriers nous manqueront mais les « boches » sont là, aux bras fortement musclés. Il faut les utiliser[29].

Le traité du 11 décembre 1914, conclu entre le préfet et le gouverneur militaire de la Corse, stipule que les captifs seront « employés aux travaux des Domaines nationaux de Casabianda et de Chiavari et aux autres travaux d'intérêt général à exécuter en Corse ». Le but est de profiter de la situation pour mener à bien des programmes d'investissement et d'infrastructures votés avant le conflit (aménagements routiers, assainissement de la plaine orientale principalement). L'État n'entend donc pas céder cette main-d'œuvre à l'agriculture, et encore moins au secteur privé. Du moins initialement. Ainsi, par exemple, les prisonniers de guerre turcs sont affectés par l'administration des ponts et chaussées à des travaux

24. *Le Petit Bastiais*, 5 août 1914.
25. ADCS, 1M38, Rapport de police du 19 octobre 1914.
26. ADCS, 9R8, Télégramme du 27 janvier 1915 au préfet.
27. *Le Petit Bastiais*, 3 juillet 1917.
28. ADCS, 1M38.
29. *Le Colombo*, 27 octobre 1914.

d'adduction d'eaux de source sur les chantiers de Borgo[30] et d'Ortale[31]. Seuls, ceux détenus à Casabianda travaillent dans les champs et les vignes dépendant de cet établissement pénitentiaire[32].

Pourtant, c'est toute l'économie insulaire qui a besoin de cette « main-d'œuvre à bon marché », de cette « main-d'œuvre inespérée », comme la qualifient respectivement les quotidiens *Le Petit Bastiais* en avril 1915 et *La Jeune Corse* en août suivant[33]. Les 40 000 corses mobilisés durant toute la durée du conflit sont autant d'actifs dont l'absence nuit grandement à la fragile économie locale. D'autant plus que la grande majorité d'entre eux est paysanne. L'entrée en guerre de l'Italie en 1915 aggrave ce manque de main-d'œuvre puisque les ressortissants transalpins, qui forment le gros des ouvriers agricoles étrangers, sont appelés à leur tour sous les drapeaux. Enfin, la faiblesse des rotations maritimes, entre une île totalement dépendante de ses importations et la France continentale, ne manque pas de se répercuter sur l'approvisionnement du département. Seuls deux navires assurent irrégulièrement les liaisons avec les ports continentaux. À l'automne 1918, il s'écoule dix à douze jours entre deux rotations maritimes[34].

Dans de telles conditions, comment pallier la menace de pénurie alimentaire sans utiliser les prisonniers de guerre ? Si dès 1915, des internés civils sont affectés, sous contrat, aux travaux agricoles, ce n'est que deux ans plus tard qu'ils peuvent servir dans le secteur de la production alimentaire. Il n'en est pas de même pour les 2 000 prisonniers de guerre en captivité dans le département. Ce chiffre semble relativement peu élevé. Or, la Corse est un des départements où le nombre de prisonniers de guerre affectés aux travaux agricoles est le plus important. En effet, en avril 1916, seuls 14 000 captifs allemands sont mis au service de l'agriculture sur l'ensemble du territoire national. Malgré cela, le préfet n'aura de cesse de demander l'envoi dans l'île de nouveaux contingents de captifs.

À l'approche de la saison des moissons, on craint légitimement que le manque de main-d'œuvre occasionné par la mobilisation n'induise la perte des récoltes avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur le ravitaillement de la population. En Balagne, micro-région spécialisée principalement dans la culture de l'olivier, on estime à 40 % les pertes de la récolte oléicole de 1915[35]. La région d'Aleria présente une situation symptomatique de ce risque de pénurie, alors que des prisonniers de guerre sont détenus dans le pénitencier voisin de Casabianda :

> Cette année comme les précédentes, on a pu, non sans peine, ensemencer toute l'étendue des terrains destinés aux céréales que l'on cultive dans la région d'Aleria sur une assez grande échelle.
>
> Mais il ne suffit pas d'avoir semé, il faudra encore pouvoir récolter, et nos pauvres agriculteurs commencent à se demander, non sans anxiété, s'ils trouveront la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer la prochaine moisson.

30. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch*, *op. cit.*, p. 25-28.
31. *Idem*, p. 28-32.
32. *Ibidem*, p. 33-37.
33. *Le Petit Bastiais*, 2 avril 1915 et *La Jeune Corse*, 11 août 1915.
34. *La Jeune Corse*, 3 octobre 1918.
35. ADCS, 9R4, Lettre du 20 octobre 1917 du maire d'Ile-Rousse au préfet.

> Déjà, en temps normal, cette main-d'œuvre se faisait un peu rare, mais cette année, à la suite du départ de toute la population valide, elle sera certainement insuffisante, et il est à craindre qu'une grande partie de la récolte, dont on aura plus que jamais besoin, ne reste sur pied faute de bras pour la ramasser[36].

Ainsi, à partir de la fin du premier trimestre 1915, la préfecture est submergée de demandes d'affectation de prisonniers de guerre sur des propriétés agricoles. Un propriétaire de Sorio demande au préfet l'affectation de prisonniers « alsaciens-lorrains parmi ceux qui sont détenus au couvent d'Oletta qui n'est pas beaucoup éloigné de notre commune. Ces hommes devraient être employés par nous aux travaux de la culture, il nous est impossible momentanément de pouvoir préparer nos terres par le manque d'ouvriers. »[37] Un autre, exploitant agricole à Casaglione, écrit à l'administration :

> Je serais désireux d'obtenir 10 autres travailleurs pour la culture […]. Faute d'ouvriers en raison des évènements nous avons la perspective de voir les récoltes de cette année totalement perdues[38].

Devant la réelle menace de voir les récoltes être réduites à néant, les maires interviennent eux aussi. La situation à Valle di Mezzana est représentative de ce qui se passe dans la quasi-totalité des villages insulaires qui regroupent alors les ¾ de la population. Le premier magistrat de cette commune dresse un sombre tableau et prophétise un avenir tout aussi menaçant :

> La misère qui règne dans le pays par suite du manque de bras, tous les hommes valides étant mobilisés, il y aurait lieu, à mon avis, d'examiner s'il y aurait la possibilité de remédier à cette triste situation.
>
> Nos prisonniers de guerre français travaillent au profit de nos ennemis.
>
> Il me paraît utile qu'il soit procédé aux travaux indispensables dans notre pays par des prisonniers de guerre allemands, afin que les propriétaires n'aient pas à supporter des dépenses qui seraient au-dessus des moyens dont ils disposent[39].

Il en est de même dans le secteur industriel comme à l'usine de liège des Minelli, à Bastia, dont la presque totalité du personnel a été mobilisée et où la direction réclame 20 prisonniers de guerre afin d'assurer le rendement de sa production[40].

En février 1916, l'officier supérieur commandant les dépôts de PG du département sollicite l'envoi d'un millier de nouveaux prisonniers afin de faire face aux demandes de l'administration et des agriculteurs : « La Corse plus que tout autre département manque absolument de bras en ce moment […] ». Il propose que des équipes de PG soient mises à la disposition des agriculteurs sous la responsabilité des maires[41]. Il faudra cependant attendre mars 1916 pour voir être enfin

36. *Le Petit Bastiais*, 14 mars 1915.
37. ADCS, 9R2, Lettre du 30 mars 1915 au préfet.
38. ADCS, 9R2, Lettre du 19 mars 1915 au préfet.
39. ADCS, 9R2, Lettre du 2 mars 1915 au préfet.
40. ADCS, 9R2, Lettre du 31 juillet 1915 de la direction de la société Nègre et cie au préfet.
41. ADCS, 9R10, Lettre du 20 février 1916 du chef de bataillon commandant les dépôts de prisonniers

créée la compagnie agricole de la Corse composée de 414 PG affectés exclusivement à l'agriculture[42]. Un chiffre dérisoire compte tenu des besoins de ce secteur.

En juin suivant, après la violente polémique sur l'ordre de retrait des prisonniers de guerre allemands du département[43], les services de l'État sont autorisés à prélever des captifs occupés sur des chantiers à proximité des champs afin de les affecter aux travaux de fenaison[44]. Ce sont ensuite les communes qui se voient autorisées à se substituer aux agriculteurs afin d'obtenir la mise à disposition de contingents minimum de 20 prisonniers. À charge pour elles de les mettre alors à disposition des agriculteurs locaux par petits groupes[45]. Une centaine de prisonniers de guerre allemands est même prélevée dans la XIVe Région militaire et affectée en Corse pour travaux agricoles[46]. Le 25 septembre 1916, le préfet envoie une circulaire dans tous les services utilisant des captifs, en leur demandant quels chantiers publiques pourraient être réduits afin que la main-d'œuvre soit reversée dans l'agriculture[47]. Début décembre 1916, le chef de bataillon commandant les dépôts de prisonniers de guerre en Corse demande au préfet 800 captifs de plus pour les affecter aux travaux agricoles[48].

En août 1916, l'affectation des 1 602 prisonniers de guerre comme main-d'œuvre se répartit comme suit : 415 pour les travaux agricoles, 275 pour les travaux hydrauliques, 662 pour les travaux publics, 37 pour l'aviation, 44 comme ordonnances, 36 dans les ateliers, 33 en convalescence et 100 employés dans les dépôts[49]. En janvier 1917, le secteur agricole occupe 460 prisonniers de guerre et 360 internés civils[50]. Mais on demeure bien loin des milliers d'actifs qui, avant-guerre, composaient ce pan de l'économie insulaire.

En effet, ces quelques 2 000 prisonniers et internés civils ne peuvent évidemment pas combler l'absence de plusieurs dizaines de milliers de paysans corses. Ainsi, fin novembre 1916, le président de la société départementale d'agriculture écrit un courrier alarmant à son ministre de tutelle :

> […] à l'heure actuelle, la Corse souffre particulièrement du manque de main-d'œuvre agricole. Aussi, est-il à craindre que la récolte de châtaignes très abondante cette année, ne puisse être effectuée entièrement. Les pertes constatées déjà en 1915 vont donc se renouveler, ce qui est fort regrettable en raison du prix très élevé de toutes les denrées alimentaires.
>
> En outre, les travaux d'ensemencement du blé vont avec une lenteur qui sera très préjudiciable à la prochaine récolte. […]

---

de guerre en Corse au général gouverneur de la Corse.

42. ADCS, 9R4.
43. Voir plus loin.
44. Lettre du 6 juin 1916 du ministre de l'Agriculture au sénateur Gabrielli, *Le Colombo*, 20 juin 1916.
45. Lettre du député Pugliesi-Conti au président de la société départementale d'encouragement à l'agriculture, *Le Colombo*, 20 juin 1916.
46. ADCS, 9R3, Télégramme du 13 août 1916.
47. ADCS, 9R3.
48. ADCS, 9R3, Lettre du 1er décembre 1916.
49. ADCS, 9R3, Télégramme du 17 août 1916 du chef de bataillon commandant régional des dépôts de prisonniers de guerre de la Corse au préfet.
50. ADCS, 9R4, Inventaire du 10 janvier 1917 de la main-d'œuvre agricole utilisée dans le département.

> Ce sont là des conditions très regrettables pour notre île, dont la production en matières alimentaires est déjà trop déficitaire.
>
> Nous vous serions reconnaissants, monsieur le ministre, d'améliorer cette situation en faisant mettre largement à la disposition des cultivateurs les prisonniers de guerre internés dans l'île et qui sont occupés à des travaux beaucoup moins urgents.
>
> Ainsi, la récolte de châtaignes, ne risquerait pas d'être perdue, en partie faute de main-d'œuvre et les ensemencements d'automne et d'hiver pourraient être exécutés aussi largement que possible[51].

L'année 1917 ressemble aux deux précédentes. Les secteurs agricole et industriel sollicitent toujours des prisonniers. La société de recherche des mines de Ghisoni demande la mise à disposition de 15 ou 20 captifs et une autorisation prioritaire afin de commander du matériel[52]. La main-d'œuvre est tellement rare que le directeur de l'usine de liège de Bastia – dont la production est pourtant dépendante du ministère de la Défense – n'hésite pas à dénoncer une différence de traitement entre les deux secteurs économiques au préjudice des industries[53]. La compagnie industrielle corse demande 40 prisonniers ouvriers spécialisés pour l'usine de Solaro[54]. Les internés volontaires au travail et l'affectation de PG permettront de rattraper ce déséquilibre. Certaines sociétés parviennent ainsi à obtenir plusieurs dizaines de travailleurs comme l'entreprise bastiaise de spiritueux et cigares Mattei – un des plus important site industriel de l'île – qui se voit affecter 65 internés civils en remplacement de ses ouvriers mobilisés[55].

Cependant, les exploitants agricoles rencontrent les mêmes problèmes. À Belgodere, l'un d'eux réclame sept prisonniers « pour effectuer des travaux agricoles, semailles et récolte oléicole ; ne trouvant sur les lieux aucune main-d'œuvre, je me verrai obligé d'abandonner toute culture »[56]. Alexandre Musso, important propriétaire terrien dans le nord de l'île, sollicite dix prisonniers auprès de l'autorité préfectorale :

> Je possède sur les territoires des communes de Biguglia, Borgo et Lucciana 300 hectares de terre (vignes, pâturages, terres à céréales) que je risque de ne plus pouvoir exploiter si je n'ai pas de main-d'œuvre.
>
> L'an dernier déjà, il m'a été impossible d'assurer les travaux de vastes plantations d'avoine, orge et pommes de terre, que j'avais entrepris et la récolte a été désastreuse au point que j'hésite à recommencer cette année et que je me demande comment je pourrai cultiver mes vignes, d'autant plus que mes deux fils sont, l'un au front et l'autre prisonnier en Allemagne après avoir été grièvement blessé[57].

51. ADCS, 9R3, Lettre du 18 novembre 1916.
52. ADCS, 9R4, Lettre du 15 juillet 1917 de l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées au préfet.
53. ADCS, 9R4, Lettre du 26 novembre 1917 au préfet.
54. ADCS, 9R10, Lettre du 18 juillet 1916 du chef de bataillon commandant les dépôts de prisonniers de guerre en Corse au préfet.
55. ADCS, 9R11, Cahier des affectations d'internés du dépôt de Corbara, s. d.
56. ADCS, 9R4, Lettre du 1er novembre 1917 au préfet.
57. ADCS, 9R4, Lettre du 26 octobre 1917 au préfet.

On pourrait encore multiplier les exemples comme celui de cet exploitant agricole d'Aleria, père de quatre enfants mobilisés – dont deux ont déjà été tués au front – qui télégraphie au préfet : « sollicite 5 prisonniers récolte en perdition »[58]. Pourtant, nombreuses sont les demandes rejetées par l'autorité préfectorale, parce que le nombre de prisonniers de guerre dans le département est insuffisant. À la fin de l'année 1917, ce sont 300 demandes « portant sur un effectif dépassant 1 800 prisonniers [qui] n'ont pu recevoir satisfaction »[59].

Aussi, le moindre prélèvement de captifs en faveur d'autres départements provoque-t-il la mobilisation des élus. C'est le cas en septembre 1916, lorsque le conseiller général Manfredi télégraphie au parlementaire Gavini pour qu'il empêche le départ prévu de 180 prisonniers de guerre en argumentant que « ces nouveaux prélèvements alors que [nous] demandions [l'] augmentation [du] contingent corse rendent tous les travaux impossibles et ruinent [l'] agriculture »[60]. Cette alarme est légitime puisqu'en décembre, on déplore la perte de 250 prisonniers de guerre « prêtés » momentanément pour les vendanges en France continentale et qui n'ont jamais été renvoyés en Corse alors même que le préfet s'était pourtant opposé, lui aussi, à leur prélèvement[61].

Ainsi, parallèlement à l'emploi des captifs, le préfet est contraint de prendre de nouvelles mesures afin de réduire les effets économiques négatifs engendrés par l'état de guerre. En avril 1917, face à la menace de pénurie alimentaire, le préfet Albert Henry bloque les prix et taxe les denrées de première nécessité. À l'occasion de la séance du Conseil général du 29 avril 1918, il déclare : « Un rationnement de plus en plus strict est devenu indispensable »[62]. Des cartes de rationnement pour le sucre sont distribuées à la population.

Une captivité sans haine

Les conditions de captivité et d'internement

Dès septembre 1914, à l'annonce de l'arrivée prochaine d'un premier contingent de prisonniers de guerre allemands, l'autorité militaire fait publier un texte prônant le « calme » et la « dignité » de la part des civils[63]. La presse insulaire salue la discipline de la population. Elle rappelle que les prisonniers devront être traités « en ennemis sans doute, mais en ennemis désarmés, c'est-à-dire sans faiblesse mais sans animosité »[64]. Elle précise également qu'un tel comportement a un intérêt de réciprocité. Une attitude correcte de la population ne pourrait qu'entraîner la même

58. ADCS, 9R4.
59. ADCS, 9R4, Lettre du 10 décembre 1917 du chef de bataillon commandant régional des dépôts de prisonniers de guerre de la Corse au préfet.
60. ADCS, 9R3.
61. ADCS, 9R3, Lettre du 20 décembre 1916 du préfet au ministre de l'Agriculture et télégramme du 9 septembre 1916 du préfet au général comandant la XV^e^ Région militaire.
62. *La Jeune Corse*, 1^er^ mai 1918.
63. *Le Petit Bastiais*, 17 septembre 1914.
64. *La Jeune Cors*, 24 septembre 1914.

position de la part des Allemands envers les prisonniers français détenus Outre-Rhin[65]. « Si la Corse est patriote, elle est aussi hospitalière », déclare au sujet des captifs détenus sur l'île le journal *Le Petit Bastiais* du 22 janvier 1915, poursuivant :

> Au début de la guerre, le Gouvernement avait envoyé 300 prisonniers alsaciens-lorrains à l'ancien monastère de Corbara […]. Et nos prisonniers, bien choyés, en appréciaient tout le charme.
>
> En disant des prisonniers de guerre qu'ils seront pour nous des hôtes sacrés, nous ne disons rien d'excessif, à la condition que ce mot soit pris dans son sens véritable. Ils seront pour nous des hôtes sacrés parce que soldats tombés en combattant, somme toute, pour leur Patrie. Mais ils sont aussi les agents d'une nation qui a brutalement et injustement agressé la nôtre. Il ressort de cette double constatation qu'ils ont droit à la vie, non au confort et à la déférence. C'est pourquoi, nous le répétons à dessein, la meilleure façon d'accueillir les prisonniers en restant fidèles à nous-mêmes et à nos traditions, à la vérité des choses, est de garder le silence sur leur passage[66].

Évoquant des officiers allemands captifs à Corte, le journal *Le Colombo* va même jusqu'à dénoncer « une crise de sentimentalisme véritablement déplacée » : « […] on plaint plus que de raison le sort de ces pauvres officiers. C'est surtout la note qui domine dans l'élément féminin de notre ville »[67].

Ces affirmations ne sont ni des vues de l'esprit fondées sur une des principales valeurs traditionnelles insulaires élevée au rang de stéréotype identitaire, ni autant de formules exagérées de la propagande. Après les difficultés d'implantation dues à l'improvisation des premiers mois, les conditions de vie des captifs sont généralement correctes. La convention de La Haye, stipulant les modalités selon lesquelles les prisonniers de guerre doivent être détenus, est appliquée. Il faut reconnaître que cette captivité, si dure à vivre soit-elle, est incontestablement préférable à l'enfer des tranchées.

Les camps de prisonniers et les dépôts d'internés font l'objet d'inspections régulières visant à contrôler l'application des conventions internationales. Une mission américaine composée de John W. Ganett, ministre plénipotentiaire, Herbert Haseltine, attaché à l'ambassade des États-Unis à Paris, Nicolas Roosevelt, lui aussi diplomate et neveu du président, quitte la Corse le 4 mars 1915[68]. Lui succède, dès le 26 mars, une commission parlementaire. Elle se compose de Perreau Pradier, député de l'Yonne, Célos, député de l'Eure, Nibelle, député de la Seine inférieure et Talou, député de l'Aveyron pour la question des prisonniers civils[69]. En décembre 1916, c'est une délégation de la Croix-Rouge qui visite les camps et chantiers du département où sont rassemblés les détenus turcs[70].

Le principal souci des autorités demeure les conditions sanitaires de captivité et surtout la lutte antipaludique. C'est pour cette raison qu'à partir du 15 no-

65. *La Jeune Corse*, 25 septembre 1914.
66. *La Jeune Corse*, 24 septembre 1914.
67. *Le Colombo*, 11 novembre 1914.
68. *Le Petit Bastiais*, 4 mars 1915.
69. *Le Petit Bastiais*, 27 mars 1915.
70. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch*, *op. cit.*, p. 19.

vembre 1916, le dépôt des Minelli est abandonné pour la durée de l'hiver et les prisonniers de guerre sont transférés à Casabianda. Le 31 mai 1917, c'est ce dernier qui sera à son tour évacué[71].

Conformément aux lois de la guerre, les officiers bénéficient d'un traitement particulier : en échange de leur parole de ne pas tenter de s'évader, ils jouissent d'une « liberté conditionnelle ; ils sont astreints à la formalité de l'appel, deux fois par jour »[72]. Seuls les officiers turcs détenus dans la citadelle de Bastia y sont définitivement consignés et se voient refuser l'autorisation de se promener en ville[73]. Outre la correspondance, les prisonniers de guerre comme les internés civils s'adonnent, lors de leur « temps libre », à de nombreux loisirs. L'exemple des officiers et des soldats turcs mentionné dans un rapport de la Croix-Rouge est représentatif de ces passe-temps bien pacifiques. Concernant les gradés ottomans détenus à Bastia, il indique :

> Les officiers […] passent leur temps à lire, à étudier les langues, ils disposent de grammaires à cet effet ; ils jouent aux boules, à saute-mouton, à *foot-ball* sur la terrasse donnant sur la mer. Ils font de la musique, l'un d'eux est bon violoniste. Plusieurs remplissent leurs devoirs religieux et lisent le Coran[74].

Les mêmes activités se retrouvent au sein des prisonniers turcs occupés sur le chantier de Borgo et ceux captifs à Casabianda :

> […] quatre fois par jour ils font leurs prières ; ils se distraient en jouant de la flûte et de la guitare, instruments fabriqués par eux-mêmes[75].

> Un certain nombre de prisonniers font leurs prières cinq fois par jour ; on leur accorde, pour cela, le temps nécessaire. Les Arméniens désirent beaucoup l'envoi d'Évangiles. Ils vont quelquefois à l'église catholique. La musique et le chant sont permis ; les prisonniers se sont fabriqué des guitares ; les dames et le loto sont leurs jeux favoris[76].

Souvent issus des classes aisées ou de la petite bourgeoisie, les officiers sont généralement cultivés et pratiquent parfois des disciplines artistiques en amateurs comme le dessin ou la peinture. Une maison de Corbara a été ainsi ornée de peintures décoratives plafonnantes[77], de même que les murs du couvent de cette même localité où des scènes humoristiques de la vie quotidienne des internés ont été représentées[78]. En effet, certains d'entre eux ont vu la guerre interrompre leur carrière artistique, comme Otto Karl Protzen (1868-1925), décorateur au théâtre de Berlin, qui se retrouve interné civil à Corbara. Durant son séjour forcé en Balagne, cet artiste exécute également quelques toiles représentant des paysages locaux[79].

71. *Le Petit Bastiais*, 13 janvier 1917.
72. *Le Colombo*, 11 novembre 1914.
73. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch*, *op. cit.*, p. 24.
74. *Idem*, p. 22-23.
75. *Idem*, p. 28.
76. *Idem*, p. 35.
77. Jean-Raphaël et Marie-Flore Cervoni, *Petit dictionnaire de la Grande Guerre*, Bastia, Anima Corsa, 2005, p. 152.
78. Des clichés de ces fresques sont conservés aux Archives départementales de Haute-Corse.
79. L'association d'histoire militaire corse *Sintinelle* conserve une huile sur toile de cet artiste datée

Les soldats ne sont pas en reste. Eux aussi réalisent quelques petits chefs-d'œuvre d'artisanat populaire comme cela se faisait, entre deux attaques, aussi bien dans les tranchées allemandes que françaises. Si certaines de ces œuvres sont de facture naïve, comme les graffiti ornant certains murs du couvent de Morsiglia, la qualité de certaines pièces en bois ou métal illustre un indéniable savoir-faire d'artisan[80]. Preuve que la Grande Guerre a touché toutes les couches de la population sans toutefois altérer un irrépressible besoin d'expression individuelle.

Toutefois, ces conditions de vie conformes aux conventions internationales n'empêchent pas quelques rares mais régulières tentatives d'évasion. Ainsi, début décembre 1914, le dépôt de Casabianda en enregistre déjà cinq[81]. En janvier 1915, cinq captifs s'évadent de Chiavari et sont repris à Cauro[82]. Un troisième, évadé le 27 janvier 1915, est appréhendé quelques heures plus tard[83]. C'est dans cette même localité que deux internés civils de Corbara sont capturés en février 1915[84]. Le même mois, trois prisonniers allemands de Casabianda s'évadent et sont arrêtés à Sainte Lucie de Porto-Vecchio[85]. Ils sont suivis par cinq autres PG détenus dans ce même pénitencier qui tentent à leur tour leur chance, le 11 mars 1915, mais sont rattrapés six jours plus tard, à Solenzara[86]. Vers la fin de l'année 1916, trois prisonniers turcs travaillant sur le chantier de Borgo tentent vainement de s'échapper[87]. Dans la nuit du 18 au 19 juin 1918, sept officiers bulgares détenus à Corte s'évadent mais sont rapidement repris[88]. Le 3 janvier 1919, à Ville di Paraso, deux internés du couvent de Corbara sont arrêtés après leur évasion[89]. Ceux qui se résignent à leur sort de captifs savent également faire valoir leurs droits. En mars 1915, les prisonniers de guerre de Casabianda affectés à des travaux des ponts et chaussées cessent le travail après une baisse de leur ration alimentaire[90]. Dans cet ancien pénitencier, les captifs sont affectés à l'approvisionnement en pierres cassées des chantiers publics et à des travaux d'assainissement. Mais c'est seulement 50 % environ d'entre eux qui travaillent dans un contexte de nonchalance dû au laxisme de l'administration militaire[91].

---

de 1916 et représentant un paysage de Balagne. Une autre de ses œuvres a été répertoriée dans une collection privée locale.

80. Quelques objets artisanaux et documents relatifs aux prisonniers de guerre et internés civils en Corse sont conservés par l'association d'histoire militaire corse *Sintinelle* et le musée associatif de l'ADECEC à Cervione.
81. ADCS, 1M38, Télégramme du 8 décembre 1914.
82. ADCS, 9R6, Télégramme du 22 janvier 1915.
83. ADCS, 9R8, Lettre du 28 janvier 1915 du directeur du dépôt au préfet.
84. ADCS, 9R8, Télégramme du 10 février 1915.
85. ADCS, 9R6, Télégramme du 7 février 1915.
86. ADCS, 9R6, Télégramme du 18 mars 1915.
87. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch*, *op. cit.*, p. 28.
88. *La Jeune Corse*, 21 juin 1918.
89. ADCS, 9R7, PV de gendarmerie du 3 janvier 1919.
90. ADCS, 9R6, Note du 20 mars 1915 de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées au commandant du dépôt de Casabianda.
91. ADCS, 9R8, Rapport du 23 novembre 1914 de l'ingénieur sur l'emploi des prisonniers de guerre à Casabianda.

Les internés civils jouissent d'un statut meilleur que celui des prisonniers de guerre comme en témoigne de façon bucolique, dans un ouvrage paru en 1918, un journaliste allemand interné à Morsiglia :

> Je bénis le sort qui m'a conduit dans cette île du Sud, en pleine Méditerranée, où malgré l'hiver, les amandiers sont en fleurs à Noël, où les girofles sauvages tapissent les ruines du vieux cloître, où le brûlant soleil d'été est toujours tempéré par la brise de mer…[92]

Autre exemple : le dépôt de Corbara où les internés civils, astreints seulement à des corvées de nettoyage et d'entretien[93], bénéficient de la visite quotidienne d'un médecin dans une ambiance résignée :

> Les internés en général ont pris leur parti de la situation : les uns exécutent de menus travaux, les autres jouent avec des jouets fabriqués par eux et tous ont une apparence de santé qu'ils n'avaient pas en arrivant au dépôt de Corbara. Ce n'est pas de ces prisonniers qu'on pourra dire qu'ils ont souffert et dépéri en captivité[94].

Cependant, le statut de la trentaine d'internés grecs du gouvernement pro-allemand de Metaxas est sans doute moins enviable que celui des Allemands et des Austro-hongrois. Assignés à résidence à Ajaccio, leurs avoirs bancaires sont gelés. Contrairement aux civils germaniques, ils n'ont même pas le droit de travailler[95].

À en croire les documents d'époque, les relations entre geôliers et captifs ne semblent nullement avoir souffert d'une quelconque « haine de l'ennemi ». La délégation de la Croix-Rouge, qui inspecte les dépôts de prisonniers de guerre turcs fin 1916, souligne des conditions de vie et surtout d'hygiène très correctes garantissant le bon état d'esprit régnant parmi les détenus. Son rapport précise :

> L'état d'esprit des prisonniers est bon, ils travaillent avec beaucoup de conscience. Ici, comme dans les autres camps [Bastia, Ortale et Borgo], nous avons constaté la bonne volonté réciproque des prisonniers et de leurs gardiens, l'absence complète de haine, de rancune ou de mépris.
>
> […] Nous avons été favorablement impressionnés, en Corse et dans le Midi de la France, par l'absence de toute clôture autour des cantonnements des prisonniers. Partout la surveillance se fait sans rudesse et sans grossièreté[96].

Ces relations privilégiées entre captifs et gardiens sont confirmées à l'occasion de certains événements locaux. Ainsi, à la mi-juillet 1916, à la mort du médecin-major Blanc du dépôt des internés civils de Corbara, les 600 détenus « faisaient la haie sur le parcours » du convoi funèbre : « Une chorale d'internés catholiques a prêté son concours pendant l'office »[97].

92. Auburtin Victor, *Was ich in Frankreich erlebte*, Berlin, Mosse, 1918.
93. ADCS, 9R8, Règlement du dépôt de Corbara, s. d.
94. ADCS, 9R8, Rapport du 19 août 1914 du sous-préfet de Calvi.
95. Jean-Raphaël et Marie-Flore Cervoni, *Petit dictionnaire…*, *op. cit.*, p. 88.
96. *Rapport de MM. le Dr F. Blanchod, F. Thormeyer et Em. Schoch*, *op. cit.*, p. 31-32 et 38.
97. *Le Petit Bastiais*, 25 juillet 1916.

Une présence ennemie génératrice d'une germanophobie «corse» ?

Hormis un esprit de revanche entretenu par l'École laïque et l'armée, il faut bien avouer que le sentiment anti-allemand est bien artificiel dans l'opinion publique insulaire. Les quelques manifestations plus ou moins spontanées à la déclaration de guerre[98] ne doivent pas cacher cette donnée. Aussi, la présence du « Boche » dans l'île – même captif et, par conséquent, inoffensif – est-elle néanmoins utilisée par la propagande, afin d'alimenter une germanophobie de circonstance diffusée localement par la presse insulaire. L'Allemand est décrit de façon péjorative par rapport à l'expérience qu'en a la population corse :

> Des Allemands fréquentaient la Corse en temps de paix. C'étaient des touristes, mais de singuliers touristes, et sans même qu'on soupçonnât tout d'abord leur nationalité, ils inspiraient une instinctive antipathie.
>
> Non pas qu'ils se montrassent particulièrement indiscrets dans leurs propos ou démarches : ils craignaient sans doute qu'on leur demandât d'où ils venaient, mais le fait est qu'ils paraissaient être partout chez eux. Rougeauds, massifs, broussailleux, ils dévisageaient choses et gens, derrière leurs lunettes rondes, d'un air rogue, qui semblait toujours chercher ce qu'il y avait de bon à prendre et à mettre en poche[99].

À la fin d'une interview d'officiers allemands détenus à Corte, un journaliste insulaire conclut dans l'optique de contrer un sentiment de pitié qui s'était manifesté dans la population locale :

> Ces officiers sont de véritables Germains : comme tout Allemand qui se respecte, il se figure combattre pour Dieu et pour la *Kultur* allemande.
>
> Ils excusent les atrocités abominables commises par leur soldatesque – manifestation d'un état d'âme qui est une honte pour tout être civilisé.

Mais c'est surtout le traitement des prisonniers et des internés civils, tel qu'il peut être perçu par la population insulaire, qui sert de défouloir à une certaine germanophobie. En particulier lorsque cette captivité est comparée à celle des prisonniers corses dans les camps d'Outre-Rhin[100] :

> Il n'est pas un seul soldat allemand qui puisse se plaindre de mauvais traitement. […]
>
> Quant à la faim, ce n'est ni à Chiavari, ni à Casabianda, ni sur le Continent qu'elle leur est apparue ; mais bien plutôt pendant les tristes journées où ils défendaient l'honneur du drapeau allemand[101].

98. Le 6 août, 1 000 à 1 500 personnes manifestent aux cris d' « À bas l'Allemagne ! » et « Assassins ! » devant un hôtel de Corte où sont retenus des civils allemands. La manifestation éclate après des bruits selon lesquels sur le front les Allemands auraient exécuté des civils français et des soldats prisonniers, rapport du sous-préfet de Corte du 7 août 1914 ; le 15 août 1914 une émeute regroupant 1 000 à 1 200 personnes a lieu prenant pour cible des marins civils allemands et autrichiens logés dans un immeuble d'Ajaccio, ADCS, 1M38, rapport de gendarmerie du 16 août 1914.
99. *La Jeune Corse*, 25 octobre 1918.
100. *Le Colombo*, 11 novembre 1914.
101. *Le Colombo*, 7 novembre 1914.

Prétextant que des internés refusent de travailler si les conditions de travail ne leur conviennent pas, un exploitant agricole d'Olmi-Capella écrit au journal *Le Petit Bastiais* :

> Qui de nous, Corses français, n'a soit un interné civil, soit un prisonnier de guerre aux pays où règnent deux assassins couronnés ? Nos fils, nos frères, nos parents, qui ont eu le malheur d'être sous la surveillance des boches, seraient heureux de donner toute la somme de travail dont ils sont capables, pendant leur triste captivité, en échange d'une ration suffisante de pain mangeable. Nous devons tous, au contraire, envoyer chaque semaine, « *il pane ed il companatico* »[102] à nos fils, nos frères ou nos parents qui crèvent la misère au pays des bandits. […]
>
> Les internés civils en villégiature en Corse nous imposent leurs capricieuses volontés et qui plus est, nous les subissons. Ces messieurs peuvent nous louer leur travail, 9 heures par jour, moyennant trois bons repas, 40 ou 60 centimes par journée de travail effectif, logés, éclairés, etc. Le dimanche, bonne nourriture et aucun travail.
>
> Si les nôtres pouvaient jouir de ce régime au pays des boches, qu'ils seraient heureux. Nous n'aurions pas besoin de préparer chaque semaine « *la sachetta* »[103].[104]

Dans une lettre du 6 mars 1915 adressée au ministre de l'Agriculture, le député Henri Pierangeli regrette que l'utilisation des internés civils au profit de l'économie insulaire ne soit pas encore mise en place : « La Corse en effet ne tire aucun profit de leur séjour dans l'île alors que l'utilisation de la main-d'œuvre des prisonniers de guerre aujourd'hui gratuite, lui permettrait d'activer les travaux d'intérêt public »[105]. Lors de la question récurrente de l'évacuation des prisonniers de guerre du pénitencier de Casabianda pour des raisons sanitaires, ce même parlementaire exprimera, par écrit et à de nombreuses reprises, ses doutes sur le bien fondé de cette mesure[106]. En novembre 1917, Adophe Landry, conseiller général de Calvi et député, demande à ce que des prisonniers de guerre soient affectés aux propriétés oléicoles de la microrégion de Balagne. Le quotidien *La Jeune Corse* lui rétorque que « la cueillette des olives n'est pas un travail assez dur pour y employer les prisonniers de guerre »[107].

Une présence révélatrice des limites de l'effort de guerre dans un département périphérique

Inadaptation, dérives et abus du système de la main-d'œuvre prisonnière

L'improvisation, l'incohérence et l'inadaptation du système de mise à disposition des captifs pour les travaux agricoles sont dénoncées par la presse locale à partir de la fin de l'année 1915 :

102. « Le pain et la nourriture l'accompagnant ».
103. La *sachetta* signifie en langue corse la « musette » : repas quotidien traditionnellement emporté au matin par un travailleur agricole ou un berger qui ne regagne son domicile qu'à la fin de la journée.
104. *Le Petit Bastiais*, 11 décembre 1915.
105. *La Jeune Corse*, 20 mars 1915.
106. Voir notamment un article paru dans *La Jeune Corse*, 20 mars 1915. En 1907, Henri Pierangeli avait été l'auteur d'un ouvrage intitulé *Le paludisme en Corse et l'assainissement de la plaine orientale*, Paris, A. Rousseau, 1907.
107. *La Jeune Corse*, 12 et 13 novembre 1917.

> Les entrepreneurs publics, les gros propriétaires terriens sont autorisés à employer depuis quelques temps, et emploient en effet, la main-d'œuvre des prisonniers de guerre. Nous n'avons rien à objecter mais qu'on nous permette de demander que le même avantage soit accordé aux petits propriétaires agriculteurs qui sont la grande majorité, et qui ont infiniment plus besoin que les autres d'exploiter avec le moins de frais possible leurs petits lopins de terre[108].

Quelques mois plus tard, les mesures prises dans l'urgence après la polémique sur le départ de tous les prisonniers de guerre allemands sont l'occasion de rappeler, à nouveau, l'inadéquation de ce système aux singularités du secteur agricole insulaire :

> Depuis près de deux ans que dure la guerre, les agriculteurs corses, qui ne sont pas, il est vrai, toujours très importants, mais qui sont très nombreux, n'ont guère bénéficié que dans une fort modeste mesure de la main-d'œuvre des prisonniers. Pour deux causes : l'obligation où ils se trouvaient de demander des équipes réglementaires d'au moins vingt hommes, ce qui n'est pas dans les moyens de la plupart d'entre eux ; et l'affectation dès le début des prisonniers de guerre aux chantiers de travaux publics et privés.
>
> Il y eut ainsi un faux départ, car on aurait dû songer avant tout aux travaux agricoles, les plus urgents et les plus intéressants dans les circonstances que nous traversons. […] Il fallait aviser au plus pressé. Le plus pressé étant de donner des récoltes aux particuliers et à la nation.
>
> Si faute il y a eu elle n'incombe pas à nos représentants au parlement ni à l'administration préfectorale. […]
>
> Il fallait avoir recours aux prisonniers de guerre, occupés presque tous aux travaux de voirie et d'adduction. Ce n'était pas sans regret que nos représentants consentaient à laisser vider les chantiers, et on se heurtait à des résistances excusables de la part des collectivités qui avaient organisé les travaux en question et qui y avaient même engagé des capitaux[109].

Le général Servières, commandant la 15e Région militaire, reconnaît lui-même pudiquement « certaines défectuosités » dans l'utilisation des prisonniers de guerre comme main-d'œuvre[110]. Le nombre insuffisant de captifs, l'intervention permanente des élus insulaires dans la gestion de la main-d'œuvre composée par les prisonniers de guerre et les internés, les rivalités entre l'autorité militaire, le préfet et le Conseil général, les décisions des ministères de l'Agriculture et de la Guerre, engendrent une situation où bien des abus et des dérives peuvent être constatés. En effet, l'attribution des captifs par la préfecture ne se fait pas sans subir la pression de certains maires et parlementaires[111] au gré des contingences et des logiques clientélaires inhérentes au système politique clanique[112]. Certains

108. *La Jeune Corse*, 19 décembre 1915.
109. *La Jeune Corse*, 18 juin 1916.
110. ADCS, 9R10, Instructions du 8 septembre 1915.
111. Cf. les nombreuses demandes d'exploitants appuyées par des élus conservées sous la cote 9R5, ADCS.
112. Pomponi Francis, « Pouvoirs et abus de pouvoir des maires corses au XIXe siècle », *Études*

élus tentent de tirer partie de l'utilisation de main-d'œuvre afin de servir les intérêts locaux de leur clientèle, sous couvert d'utilité publique[113]. Ainsi le député de Calvi Adolphe Landry écrit une vive lettre au préfet lorsqu'il apprend qu'aucun prisonnier allemand ne sera affecté à la réfection de la route de Calenzana (un de ses fiefs électoraux) :

> Je veux croire que vous ne m'obligerez pas à signifier à mes amis de Calenzana, qui attendent depuis longtemps, que tout est abandonné, et que vous saurez trouver une manière de leur donner satisfaction ainsi qu'à moi-même, à bref délai[114].

En avril 1918, au nom « des liens d'une vieille amitié et de profonde affection », le député Giacobbi intervient directement auprès du préfet pour qu'un gros exploitant agricole ne voie pas les PG, qui lui sont affectés, être retirés[115].

Le parlementaire Henri Pierangeli adopte la même démarche, lorsqu'un conseiller général de son bord – par ailleurs gros propriétaire terrien de Casinca – lui demande indirectement de voir des captifs être placés sur ses terres[116].

Ce phénomène est d'autant plus perceptible au niveau communal, lorsque ce sont les maires qui doivent répartir les équipes de prisonniers mis à disposition des exploitants locaux. Ce traitement inégalitaire provoque des réactions. Convaincus qu'aucune autorité locale n'est en mesure de remédier à cette situation, certains agriculteurs lésés réclament la venue d'un commissaire afin qu'il contrôle la répartition des captifs :

> Certaines équipes de prisonniers se trouvent entre les mains de certains propriétaires qui les gardent toute l'année, par crainte de ne pas les avoir l'année suivante, et les emploient à faire du charbon de bois, alors que d'autres propriétaires, dont les prairies et les vignes restent incultes ne peuvent en obtenir 5 pendant deux mois pour faire leurs travaux.
>
> […] des agriculteurs qui assistent, les bras croisés, à la destruction de leurs vignobles, ne pouvant pas obtenir les 5 prisonniers indispensables.
>
> La vie est chère mais ce n'est pas seulement la guerre qui en est la cause ; il y a des responsabilités à établir […][117].

Ailleurs, c'est l'effet inverse qui est constaté : les premiers magistrats municipaux rechignent à utiliser des prisonniers de guerre au profit de la communauté :

> D'ailleurs, le maire, dans chaque commune, aurait préféré obtenir l'adhésion des propriétaires, plutôt que de procéder lui-même aux travaux de culture au nom de la collectivité.

---

rurales, n° 63-64, 1976, p. 153-172.

113. Dans une lettre du 10 février 1916 adressée au député Landry, le préfet reconnaît être assailli par des protestations d'élus suite à la suspension des chantiers routiers imposée par le ministère de l'Agriculture au profit des travaux d'assainissement, ADCS, 9R10.
114. ADCS, 9R10, Lettre du 16 février 1916 d'Adolphe Landry au préfet.
115. ADCS, 9R4, Lettre du 9 avril 1918 de Giacobbi au préfet.
116. ADCS, 9R5, Lettre du 8 septembre 1918.
117. Article paru dans *Le Petit Bastiais*, 6 janvier 1918.

> Les circulaires préfectorales créeraient aux maires de grandes difficultés, surtout dans les communes où les passions politiques ne se sont pas encore calmées, après deux ans et demi de guerre.
>
> En Corse par exemple, où il y a des centaines d'hectares de terrains qui produiraient des milliers d'hectolitres de blé, on compte uniquement sur les ordres du gouvernement, pour faire exploiter ces terres par les prisonniers de guerre ; car les maires ne veulent pas assumer la moindre responsabilité, par crainte de prêter le flanc à la critique de leurs adversaires, toujours à l'affût d'un motif pouvant justifier une plainte.
>
> Il est donc indispensable que le gouvernement donne des ordres précis à notre Préfet, […], en mettant à sa disposition les crédits et la main-d'œuvre des internés militaires ou civils[118].

D'autre part, les mesures censées compléter la main-d'œuvre agricole captive s'avèrent d'un résultat mitigé. Ainsi, dans l'arrondissement de Corte, la mise en sursis des agriculteurs appartenant aux plus anciennes classes mobilisées ne donne pas les résultats escomptés comme l'indique une lettre du sous-préfet :

> […] il est évident que tous les hommes détachés à la terre n'accomplissent pas à l'arrière leur devoir.
>
> Certains d'entre eux n'ont vu dans la mesure prise à leur égard qu'une chose, c'est qu'ils ne sont plus militaires et ils font maintenant toute autre chose que de l'agriculture.
>
> J'estime qu'un contrôle plus sévère et incessant des hommes ainsi libérés devrait être exercé et que tout homme ne travaillant pas effectivement devrait être impitoyablement renvoyé à son corps.
>
> J'ajoute que le maintien des allocations aux familles de cette catégorie de militaires ne me semble nullement être une prime au travail. Nombreux sont ceux qui ayant des ressources suffisantes du fait de la loi du 5 août se croisent les bras ou presque.
>
> Je pense que si deux ou trois mois après leur libération, les allocations étaient supprimées d'office à ces familles, le rendement des détachés à la terre serait supérieur d'autant que cesserait ainsi beaucoup d'injustices choquantes[119].

La gestion des prisonniers de guerre, cause de tensions politiques

Face à l'inefficace gestion économique des prisonniers de guerre, le pouvoir civil et l'autorité militaire s'opposent un moment. Le préfet souhaiterait que la situation insulaire de la Corse soit prise en compte, afin de ne pas voir des décisions nationales être systématiquement et aveuglément appliquées dans le département :

> La haute administration militaire ne peut ignorer que ses circulaires ne sont pas toutes heureusement opportunes dans ce département où l'on se heurte à tant de difficultés qu'elle ne relève pas ailleurs. Elle donne des directions que nous nous

118. *Le Petit Bastiais*, 22 décembre 1916.
119. ADCS, 9R5, Lettre du 13 novembre 1917 du sous-préfet de Corte au préfet.

> efforçons très loyalement de suivre. Aussi, puis-je espérer qu'elle ne considérerait pas que la non application à la lettre de circulaires dont nous apprécions tous l'esprit, pourrait à elle seule suffire pour arrêter des travaux en cours d'exécution qui représentent des millions de l'État et l'effort agricole de l'île.
>
> Nous n'avons jamais compris qu'il put y avoir échec aux ordres du gouvernement pour la stricte application de mesures de détail. MM. Les officiers inspecteurs ont certainement pu se rendre compte que ce qu'ils exigent en Normandie et en Touraine serait excessif sous notre climat, avec notre manque de matériel et de main-d'œuvre[120].

Aussi, fin octobre 1916, le préfet Henry propose-t-il que l'obligation d'adresser à Paris les demandes d'utilisation de prisonniers de guerre par les communes et les syndicats agricoles ne soit pas appliquée en raison des lenteurs de communication postale et que cette prérogative soit directement transférée sous son autorité[121].

Finalement, il réussit à obtenir en décembre 1917 la gestion des affectations des prisonniers de guerre internés dans le département « après entente avec le commandant régional »[122].

Mais le préfet n'est pas la seule autorité à remettre en cause l'inefficace gestion des prisonniers de guerre en Corse par Paris ou par les militaires.

En effet, les élus insulaires tentent d'imposer leur intercession soit en utilisant leur réseaux dans les ministères, soit par l'intermédiaire des organes qu'ils contrôlent. Dans un télégramme adressé à Antoine Gavini, Henri Pierangeli n'hésite pas à réclamer la tête du gouverneur militaire de l'île :

> [Un] télégramme arrive à l'instant [et] prescrit [le] départ immédiat [de] tous [les] prisonniers restant en Corse à l'exception des Turcs et Grecs qui ne dépassent pas [la] centaine. [La] situation de la Corse au point de vue agricole devient intolérable d'autant que [le] ravitaillement se fait dans des conditions de plus en plus difficiles. Je vous prie [d'] intervenir immédiatement et [de] signaler [la] gravité [de la] situation dont on persiste à ne pas vouloir se rendre compte à Paris. Voyez si [cette] mesure n'est pas provoquée par [le] gouverneur de la Corse dont il est de plus en plus urgent de nous débarrasser. Je pars pour Paris pour nous mettre, ainsi que tous nos collègues, au courant [de la] situation de plus en plus critique du département[123].

Parallèlement, la voie officielle est également utilisée comme un recours. En mars 1917, le préfet envoie à Paris une motion votée par la Commission départementale de la main-d'œuvre agricole. Celle-ci réclame aux différents ministères concernés non seulement l'affectation de la totalité des PG aux travaux agricoles mais également l'exercice du contrôle direct de cette main-d'œuvre[124].

Mais c'est surtout le Conseil général qui est logiquement la tribune des élites politiques corses. Un courrier du conseiller général Franchetti adressé à Henri

120. ADCS, 9R3, Lettre du 28 octobre 1916 du préfet au ministère de la Guerre.
121. *Ibidem*.
122. ADCS, 9R4, Lettre du 9 septembre 1917 du chef de bataillon commandant régional des dépôts de prisonniers de guerre de la Corse au préfet.
123. ADCS, 9R8, Télégramme d'Henri Pierangeli à Antoine Gavini, s. d.
124. ADCS, 9R5, Télégramme du 31 mars 1917 du préfet aux ministères de la Guerre, de l'Agriculture et des Travaux publics.

Pierangeli est révélateur de la position de ces élus qui doivent faire face aux revendications de leurs administrés :

> Les autorités multiples qui se disputent la haute main sur les prisonniers expriment des velléités contradictoires sans que rien ne modifie l'état actuel. […]
>
> Il faudrait intervenir rapidement pour obtenir enfin une règle de conduite un peu ferme appliquée par une seule autorité, civile de préférence […][125].

Le 26 mai 1915, *Le Petit Bastiais* publie une longue lettre adressée par le député Henri Pierangeli au président du Conseil général Gavini :

> Lorsqu'au mois de septembre, le Gouvernement, cédant à nos sollicitations, envoyait, en Corse, un fort contingent de prisonniers de guerre, il nous apparaissait que l'occasion était propice pour assurer, tout à la fois, la réalisation du programme des travaux publics, relevant directement de l'État, et l'exécution immédiate des travaux ayant un caractère exclusivement départemental, prévus par le Conseil général dans sa session de 1913.
>
> Les résultats obtenus jusqu'à ce jour n'ont pas répondu à notre attente. […]
>
> Ce n'est pas que je me dissimule les difficultés […] mais il me sera permis d'affirmer que ces difficultés auraient pu être aplanies si l'on avait bien voulu faire appel au concours et à la collaboration de tous ceux qui, à des titres divers, ont la responsabilité de la gestion des affaires départementales. Il est regrettable, à mon sens, que le Conseil général n'ait pas été appelé à se prononcer sur cette importante question.

Pour le parlementaire, l'envoi d'un nombre plus élevé de prisonniers de guerre se justifiait pour mener à bien des travaux à la charge de l'État (travaux d'assainissement et d'adduction d'eau, routes nationales) et ceux à la charge du département (réseau vicinal et départemental) et des communes. Selon Pierangeli, il fallait s'inspirer des travaux auxquels les prisonniers de guerre français étaient eux-mêmes soumis en Allemagne. Le député réclame encore des « milliers de prisonniers » en se prévalant du soutien de la délégation parlementaire qui s'est rendue récemment dans l'île.

Lors de la session du Conseil général d'août 1915, le conseiller général Nonce Paoli interroge le préfet sur l'état du nombre de prisonniers de guerre en Corse et la limite de leur utilisation au seul profit des travaux de la subvention cinquantenaire. Le préfet rétorque

> […] qu'en raison du nombre de prisonniers, du rendement de leur travail, des circonstances actuelles qui empêchent l'arrivée de l'outillage technique nécessaire, etc., la main-d'œuvre ennemie n'aurait pu, dans les laps de temps indiqués par M. Paoli, fournir les résultats qu'on avait espérés[126].

Le 30 septembre 1915, le Conseil général réclame l'envoi de nouveaux prisonniers de guerre en Corse : « De nombreux soldats allemands prisonniers ont été, il y a plusieurs mois, retirés des dépôts de l'île et devaient être remplacés par

125. ADCS, 9R5, Lettre du docteur Franchetti à Henri Pierangeli, s. d. [septembre 1918 ?].
126. *La Jeune Corse*, 10 août 1915.

des prisonniers turcs qui ne sont pas encore arrivés en Corse »[127]. Cette demande préfigure une violente polémique qui, quelques mois plus tard, va opposer les parlementaires insulaires au gouvernement.

En effet, cette question de l'utilisation des prisonniers de guerre dans l'île va rapidement démontrer que l'effort de guerre n'y a pas été supporté par l'arrière aussi stoïquement que la propagande de l'époque ne l'a affirmé. Dès la fin de l'année 1914, les députés insulaires – se faisant l'écho des doléances de plus en plus nombreuses de la population – expriment dans la presse locale et auprès du gouvernement les conditions particulières dans lesquelles la mobilisation s'est déroulée dans l'île. Leur action parvient ainsi à arracher quelques allégements de la situation militaire de certaines classes d'âge mobilisées. À la fin de l'année 1915, les mêmes démarches sont à nouveau suivies. C'est donc dans ce contexte que, le 1er décembre 1915, le député-maire d'Ajaccio Pugliesi-Conti écrit une lettre au ministère de la Guerre. Il y indique que les mobilisés affectés à la garde des captifs reçoivent une allocation alimentaire journalière s'élevant à 1 franc et 2 centimes, alors que dans les autres départements celle-ci s'élève à 1 franc 80 centimes et qu'un prisonnier de guerre touche quant à lui 80 centimes. Au nom de l'égalité de traitement des citoyens sous les drapeaux, il exige que cette allocation soit augmentée pour les mobilisés corses à hauteur du montant national[128]. Mais si le gouvernement répond rapidement presque toujours favorablement à ces demandes, l'affaire du retrait des captifs allemands marque un pas de plus dans la tension entre l'île et le pouvoir central.

Le 11 avril 1916, le préfet reçoit un télégramme du ministère de la Guerre lui ordonnant de retirer de l'île tous les prisonniers de guerre allemands et de poursuivre les chantiers avec les Turcs. Le ministère de l'Agriculture réclame en effet 4 000 prisonniers parmi lesquels les 1 093 détenus allemands captifs dans l'île. Le département devrait donc supporter à lui seul plus du quart des prélèvements nationaux[129], alors que, la veille même, le préfet avait réclamé l'envoi de nouveaux contingents de prisonniers allemands[130].

Peu avant la fenaison, et alors que l'économie corse est moribonde, la perte de cette main-d'œuvre – pourtant très nettement insuffisante – est jugée comme une atteinte à la survie économique de la population. Cette mesure provoque bien évidemment un tollé général. Dès le lendemain de l'annonce – rendue publique le 14 seulement –, les parlementaires Pierangeli et Gavini interviennent auprès du gouvernement pour que cette mesure soit rapportée. Quelques jours plus tard, dans un sursaut d'une rare unanimité, la représentation insulaire fait une demande collective auprès du ministre de la Guerre et du président du Conseil afin que les prisonniers de guerre allemands soient maintenus en Corse, leur présence étant jugée « indispensable à la suite du départ de tous les hommes valides du département »[131].

127. *La Jeune Corse*, 1er octobre 1915.
128. *La Jeune Corse*, 3 décembre 1915.
129. *Le Petit Bastiais*, 6 mai 1916.
130. Lettre du 10 avril 1916 de Pierangeli, *Le Petit Bastiais*, 18 avril 1916.
131. *Le Petit Bastiais*, 20 avril 1916.

Mais, au-delà de l'argument économique – pourtant bien réel –, c'est en effet au nom du principe républicain d'égalité de traitement que les parlementaires insulaires et la presse locale font front commun. Le député-maire d'Ajaccio Pugliesi-Conti écrit au ministre de la Guerre :

> Les prisonniers de guerre allemands servent surtout en Corse des intérêts généraux agricoles de première importance et il serait difficile d'admettre que ces prisonniers nous soient retirés alors qu'on se préoccupe d'en envoyer dans d'autres départements pour satisfaire les mêmes nécessités[132].

Fin avril 1916, le quotidien *La Jeune Corse* proteste en reprenant l'argumentaire économique et républicain :

> On ne nous fera pas croire cependant que tous les prisonniers de guerre dont nous disposons doivent être affectés à des travaux d'ordre national ; ce mot devant être pris dans le sens rigoureux. Nous sommes certains que dans l'ensemble du territoire, de nombreux prisonniers continueront de rester à la disposition des départements, des communes et entreprises privées. […]
>
> Grace à la main-d'œuvre de guerre on a entrepris en Corse, dans toutes les parties de la Corse, la construction de routes traversant des régions soumises, ou qui devaient l'être, à une intense exploitation agricole ; des travaux d'adduction d'eau potable sont en voie d'exécution. Faut-il renoncer à tout cela, et perdre d'une manière irrémédiable le bénéfice de tout ce qui a été fait ?[133]

Henri Pierangeli, représentant de la Corse à l'Assemblée nationale, est le principal animateur de cette véritable fronde. Dans une note cosignée par l'ensemble des parlementaires insulaires mais dont il est l'auteur, il n'hésite pas à rappeler explicitement au gouvernement les larges sacrifices déjà consentis par la population lors de la mobilisation d'août 1914 :

> […] dans l'unique département de France où la mobilisation s'est produite dans des conditions telles qu'il n'y est point resté pour ainsi dire d'hommes valides.
>
> […] la crise économique qui sévit en Corse plus que partout ailleurs.
>
> […] Nous n'ignorons pas qu'on va invoquer l'intérêt de la Défense Nationale. Nous nous sommes toujours inclinés toutes les fois qu'on a donné cette raison pour expliquer, sinon pour justifier, les mesures irrégulières prises en Corse, et en Corse seulement. […]
>
> […] nulle part la main-d'œuvre n'est plus nécessaire qu'en Corse parce que nul département, - nous n'hésitons pas à le déclarer – n'a fourni tant d'hommes à l'armée et vous nous permettez M. le Ministre de vous rappeler les conditions particulières qui ont présidé à notre mobilisation.
>
> Comme dans tous les départements frontières, toutes les classes 1887 ont été mobilisées en Corse le 4 août 1914.
>
> Dès le mois d'août, les hommes de la réserve territoriale étaient versés dans les régiments de l'active et dirigés sur le front.

132. *Le Petit Bastiais*, 17 avril 1916.
133. *La Jeune Corse*, 23 avril 1916.

> Dès le 14 septembre 1914, sans qu'une loi ou un décret ministériel ait pu justifier la mesure prise, les hommes du service auxiliaire jusqu'à la classe 1887 étaient versés dans le service armé.
>
> Des dispositions spéciales à la Corse permettaient de recevoir les engagements des jeunes gens de 17 ans pour servir en Corse, suivant la formule même des affiches de mobilisation. Dès le 5 août 1914, de nombreux engagements étaient signés par des jeunes gens de 17 ans sans que le consentement des parents eut même été requis. 15 jours après, ces jeunes gens étaient envoyés sur le front. […]
>
> Mais il faut reconnaître qu'il ne reste plus d'hommes en Corse et c'est une constatation qui a été faite par la commission parlementaire qui s'est rendue dans notre département et qui a demandé instamment le maintien des prisonniers. Ce sont eux qui constituent aujourd'hui presque exclusivement la main-d'œuvre agricole car c'est en Corse que la pénurie d'hommes se fait le plus sentir sans compter que la Corse est si loin, que les permissions agricoles sont rarement accordées à nos compatriotes[134].

Le 24 avril 1916, le général commandant le 15e Corps d'armée fait savoir au préfet que l'ordre d'évacuer les prisonniers allemands n'est plus d'actualité[135].

Ce seul historique en dit long sur les limites atteintes par l'effort de guerre dans le département. Relayant l'opinion publique, députés et sénateurs ne font qu'exprimer un ras-le-bol d'une population insulaire qui se sent – comme souvent à chaque grande période de crise – traitée différemment du reste de la communauté nationale. L'état de guerre n'a donc nullement mis à mal, ni en sourdine, la persistance de l'expression – même implicite – d'une identité corse au sein de la nation.

Cette polémique et l'acharnement avec lequel les parlementaires corses vont défendre l'intérêt de leurs administrés sont sans doute à l'origine de l'utilisation plus massive de prisonniers et d'internés pour les travaux agricoles à partir du mois de juin 1916.

Pourtant, malgré les moyens déployés par la représentation insulaire et l'autorité préfectorale, le nombre de PG n'augmentera pas comme le conclut le préfet dans une lettre adressée à un parlementaire :

> […] vous connaissez les difficultés de toute nature que j'ai rencontrées au sujet de cette main-d'œuvre étrangère ; tous vos collègues de la représentation corse vous diront que les démarches qu'ils ont entreprises au ministère de la Guerre pour augmenter le contingent de prisonniers envoyés en Corse sont restées, comme les miennes, infructueuses[136].

Conclusion

À partir de l'été 1918, suite aux accords de Berne, le nombre d'internés dans le département commence à être réduit. Fin août - début septembre 1918, les dépôts de Morsiglia et Oletta sont évacués sur celui de Corbara. Dès le mois de juillet,

134. *Le Petit Bastiais*, 6 mai 1916.
135. *La Jeune Corse*, 24 avril 1916.
136. ADCS, 9R10, Lettre du 20 février 1916 du préfet au député Landry.

deux convois d'internés civils allemands avaient été envoyés sur le continent afin d'être rapatriés[137]. Dans les mois qui suivent l'armistice, les internés semblent avoir fait preuve d'un certain laisser-aller comme en témoignent de nombreuses réclamations d'employeurs[138]. Certains captifs demandent néanmoins leur maintien sur le territoire français comme 65 internés de Corbara[139]. En février 1919, un convoi de 38 anciens internés d'origine serbo-croate détenus dans ce dépôt quitte l'île pour Toulon. Ces hommes ont en effet contracté un engagement dans l'armée serbe[140]. Les PG doivent attendre janvier 1920 pour voir les modalités de leur rapatriement être négociées entre vainqueurs et vaincus.

N'ayant que rarement excédé le nombre de 2 000 individus, les prisonniers de guerre et internés civils détenus en Corse durant la période 1914-1918 auraient eu bien des difficultés à assurer à eux seuls, par leur participation aux travaux des champs, le ravitaillement d'une île privée d'une grande partie de ses actifs et de plus en plus isolée dans ses relations maritimes avec l'extérieur.

Dès lors, les espoirs de voir cette main-d'œuvre captive permettre de combler le retard du département en infrastructures ne pouvaient guère être plus réalistes.

L'absence d'anticipation des effets négatifs de la mobilisation sur l'économie agricole insulaire, l'improvisation des réponses qu'y apportent les pouvoirs civils et militaires engendrent l'inadaptation du système d'affectation de la main-d'œuvre composée par ces captifs. Les tensions entre autorité préfectorale, gouverneur militaire, Conseil général, maires, gouvernement, industriels, petits et gros exploitants agricoles n'est finalement que le résultat d'une situation chaotique qui ne parvient nullement à assurer la survie alimentaire d'une population insulaire privée de la presque totalité de ses hommes valides. Il convient donc de noter que, contrairement à ce qui se passe sur le plan national[141], en Corse, ce sont les campagnes qui composent « le maillon faible de la "force de tenir" » pour reprendre l'expression de Stéphane Audouin-Rouzeau[142].

Aussi, comme à chaque période critique, la société corse se sent-elle maltraitée voire abandonnée par le pouvoir central, reléguée en marge de la nation. « Une île oubliée » titre encore le 11 décembre 1918 le quotidien *Le Petit Bastiais*. La polémique sur le retrait des prisonniers de guerre allemands permet de mettre en lumière les limites atteintes par l'effort de guerre dans un département périphérique. Sans remettre fondamentalement en cause ni l'attachement à la nation, ni le consensus patriotique au sein de l'arrière, l'exemple corse démontre que celui-ci n'est ni constant, ni linéaire, ni systématique. Comme tout phénomène d'opinion, il est régi par une certaine logique, en l'occurrence celle de la survie économique de tout un département, mais aussi celle issue du sentiment justifié

137. ADCS, 9R6.
138. *Ibidem*.
139. ADCS, 9R7, État nominatif du 14 juin 1919.
140. ADCS, 9R8, Lettre du 16 février 1919 du directeur du dépôt de Corbara au préfet.
141. Jean-Jacques Becker, *La France en guerre, 1914-1918. La grande mutation*, Paris, Complexe, 1988, p. 94.
142. Jean-Jacques Becker et Stéphane Audouin-Rouzeau, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, Sedes, 1995, p. 327.

d'une mobilisation plus pesante qu'ailleurs, interprétant les événements – ici l'annonce du départ des contingents de captifs.

Le cas de la Corse – pour singulier qu'il soit par l'ampleur humaine de la mobilisation et la faiblesse structurelle et conjoncturelle de son économie – rappelle que les régions éloignées du front n'en ont pas moins subi le poids du conflit et que l'histoire de la Grande Guerre doit également s'appréhender à travers celle des sociétés civiles méditerranéennes confrontées, elles aussi, à ce conflit fondateur de l'entrée dans la modernité du XX^e^ siècle.